Logement social

Les demandes de logement social s'effectuent via un formulaire unique afin d'harmoniser et de simplifier les procédures d'enregistrement. Un seul formulaire doit être déposé pour toutes demandes effectuées sur plusieurs communes situées dans un même département.

Effectuer une demande de logement social

Pour faire une demande de logement social, vous devez constituer un dossier comportant une copie d'une pièce justifiant de votre d'identité ou de la régularité de votre séjour en France.

Faire une demande de logement social en ligne

Si vous le souhaitez, vous pouvez télécharger le formulaire pour constituer votre dossier et le déposer dans un service d'enregistrement :

- Bailleur social
- Mairie
- Comité interprofessionnel du logement (CIL) d'Action logement, si le candidat est salarié d'une entreprise cotisante au 1%

Une attestation d’enregistrement vous sera envoyé sous un mois : elle vous indique votre numéro d’enregistrement et les pièces à apporter pour que votre demande soit instruite.

Si vous n'avez rien reçu un mois après le dépôt de votre demande, contactez le service où elle a été déposée.

Service Logement

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

03 20 12 79 80

Du lundi au vendredi : 8h15-12h, sur rendez-vous l'après-midi

service-logement@ville-lamadeleine.fr

À télécharger

Fichier
Dossier de demande de logement - cerfa n°14069*04 (.pdf - 294.84 Ko)